



RÈGLEMENT DU CHALLENGE « TOUS ARBITRES 42 »

Journées de l'Arbitrage 2026

Article 1 – Organisateur et objet du Challenge

Le District de la Loire de Football organise, à l'occasion des Journées de l'Arbitrage 2026, le **Challenge « Tous Arbitres 42 »**.

Cette opération a pour objectifs :

- de valoriser les arbitres et l'ensemble des officiels qui œuvrent chaque week-end au bon déroulement des rencontres ;
- de sensibiliser les licenciés, éducateurs, dirigeants, bénévoles, parents et supporters au rôle de l'arbitre et au respect de ses décisions ;
- de permettre au plus grand nombre de mieux connaître les Lois du Jeu à travers un quiz ludique ;
- d'encourager les clubs du District de la Loire de Football à mettre en œuvre des initiatives en faveur de l'arbitrage.

Le Challenge s'inscrit dans le cadre des Journées de l'Arbitrage 2026 et du dispositif national « Tous Arbitres »

Article 2 – Clubs participants

Le Challenge est ouvert à **l'ensemble des clubs affiliés au District de la Loire de Football pour la saison 2026/2027**.

La participation est gratuite.

La participation d'un club au Challenge implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 – Période du Challenge

La communication autour du Challenge débutera le **lundi 5 octobre 2026**.

Le quiz sera accessible du **mardi 6 octobre 2026 à 12h00 au dimanche 11 octobre 2026 à 23 h 59**.

Les actions de mise en valeur des arbitres et officiels devront principalement être réalisées et communiquées à l'occasion des rencontres des **vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 octobre 2026**.

Aucune participation au quiz enregistrée après l'heure de clôture ne pourra être prise en compte dans le classement.



Article 4 – Principe du Challenge

Le classement final est établi sur un total de **100 points** répartis entre trois grandes composantes :

1. Quiz « À vous de siffler ! » : 50 points

- Mobilisation du club : **35 points**
- Résultats obtenus au quiz : **15 points**

2. Mise en valeur des arbitres et officiels : 30 points

3. Originalité et qualité de l'initiative : 20 points

Article 5 – Quiz « À vous de siffler ! » – 50 points

Le quiz est accessible par le QR Code diffusé par le District de la Loire de Football et les clubs participants.

Les participants devront notamment indiquer le club auquel ils souhaitent rattacher leur participation.

Une seule participation valide par personne sera comptabilisée.

5.1 – Mobilisation autour du quiz – 35 points

Afin de ne pas favoriser automatiquement les clubs disposant du plus grand nombre de licenciés, le classement repose sur un **taux de participation** et non sur le seul nombre brut de participants.

Le taux de participation est calculé selon la formule suivante :

Nombre de participations valides attribuées au club ÷ nombre de licenciés du club × 100

Le nombre de licenciés retenu est celui enregistré officiellement auprès de la Fédération Française de Football au **1er octobre 2026**.

Le score « Mobilisation » est calculé selon la formule :

Score mobilisation = taux de participation × 35 / 100

Le score est plafonné à **35 points**.

Par conséquent, un taux de participation égal ou supérieur à 100 % permet d'obtenir le maximum de 35 points.

Exemples

Un club comptant 200 licenciés et enregistrant 100 participations valides obtient un taux de participation de 50 % :

50 × 35 / 100 = 17,5 points.



Un club comptant 100 licenciés et enregistrant 80 participations valides obtient :

$$80 \times 35 / 100 = 28 \text{ points.}$$

Cette méthode permet aux clubs de toutes tailles de concourir dans des conditions comparables.

5.2 – Résultats obtenus au quiz – 15 points

La qualité des réponses des participants est également prise en compte.

Le score du club correspond à la moyenne des résultats obtenus au quiz par l'ensemble de ses participants valides.

Le calcul est effectué selon la formule suivante :

$$\text{Score quiz} = \text{moyenne des bonnes réponses du club} \div \text{nombre total de questions} \times 15$$

Pour un quiz comportant 10 questions :

- moyenne de 10/10 : 15 points ;
- moyenne de 8/10 : 12 points ;
- moyenne de 6/10 : 9 points ;
- moyenne de 5/10 : 7,5 points.

Cette disposition permet de valoriser à la fois la mobilisation du club et l'implication réelle des participants dans le questionnaire.

Article 6 – Mise en valeur des arbitres et officiels – 30 points

Les clubs sont invités à mettre en valeur les arbitres et officiels à l'occasion des rencontres organisées durant le week-end des 10 et 11 octobre 2026.

Peuvent notamment être prises en considération :

- présentation ou mise à l'honneur de l'arbitre avant la rencontre ;
- photo collective avec arbitres, capitaines, éducateurs ou équipes ;
- message consacré au respect de l'arbitrage ;
- publication sur les réseaux sociaux ;
- témoignage d'un arbitre ;
- vidéo ou interview ;
- action associant joueurs, jeunes, éducateurs, dirigeants, parents ou supporters ;
- toute autre initiative poursuivant les objectifs des Journées de l'Arbitrage.

Les clubs devront identifier, lorsque cela est techniquement possible, le **District de la Loire de Football** et utiliser les hashtags officiels communiqués dans le cadre de l'opération (#JNADFL2026 #JNADLF42).

L'évaluation sera réalisée sur **30 points**, selon la grille suivante :

A – Qualité de la valorisation des arbitres et officiels : 10 points



Appréciation de la place donnée à l'arbitre, de la qualité du message et de sa cohérence avec les valeurs de respect et de fair-play.

B – Mobilisation du club : 10 points

Implication des différentes composantes du club : joueurs, éducateurs, dirigeants, équipes de jeunes, équipes seniors, bénévoles, parents ou supporters.

L'appréciation tiendra compte de la taille et de l'activité du club afin de ne pas pénaliser les structures disposant de moins d'équipes ou de licenciés.

C – Communication et visibilité : 10 points

Qualité et diffusion des photos, vidéos, publications ou supports permettant de valoriser l'action et l'arbitrage.

Article 7 – Originalité et qualité de l'initiative – 20 points

Le jury évaluera également l'initiative globale du club sur **20 points**.

Deux critères seront pris en compte :

A – Originalité et créativité : 10 points

Seront notamment valorisées les initiatives originales permettant de sensibiliser autrement les licenciés ou le public à l'arbitrage.

B – Intérêt et reproductibilité de l'action : 10 points

Seront appréciés :

- l'intérêt pédagogique de l'initiative ;
- son impact potentiel ;
- sa capacité à être reproduite ultérieurement ;
- sa cohérence avec les objectifs de développement et de valorisation de l'arbitrage.

Une action simple mais particulièrement pertinente pourra ainsi être mieux évaluée qu'une opération importante mais moins directement liée aux objectifs du Challenge.

Article 8 – Nombre de licenciés pris en compte

Afin d'assurer l'égalité de traitement entre les clubs, le nombre de licenciés servant au calcul du taux de participation sera celui enregistré officiellement auprès de la Fédération Française de Football au **1er octobre 2026**.

Cette donnée sera arrêtée par le District de la Loire de Football à partir de ses outils fédéraux.

Elle ne pourra être modifiée par le club participant.

Le même mode de calcul sera appliqué à l'ensemble des clubs.



Le taux de participation pourra dépasser 100 % lorsque des personnes non licenciées, notamment parents, bénévoles ou sympathisants, participent au quiz au titre d'un club.

Toutefois, pour le calcul du classement, le taux sera **plafonné à 100 %**, soit un maximum de 35 points.

Article 9 – Validité et contrôle des participations au quiz

Une seule participation sera prise en compte par personne.

Afin de permettre les contrôles nécessaires, le formulaire pourra notamment recueillir :

- nom ;
- prénom ;
- adresse électronique ;
- club auquel le participant souhaite rattacher sa participation ;
- profil du participant.

L'adresse électronique pourra être utilisée uniquement afin d'identifier d'éventuelles participations multiples et pour les besoins d'organisation du Challenge.

En cas de participations multiples manifestement attribuables à une même personne, une seule participation sera conservée.

Le District de la Loire de Football se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile permettant de garantir la sincérité du classement.

Pourront notamment être considérées comme irrégulières :

- les participations automatisées ;
- les participations multiples manifestement réalisées par une même personne ;
- l'utilisation de coordonnées manifestement fictives ;
- toute tentative visant à modifier artificiellement le nombre de participations ou les résultats du Challenge.

Toute participation considérée comme frauduleuse pourra être écartée.

En cas d'anomalie importante susceptible d'avoir influencé le classement d'un club, le jury pourra décider de retirer tout ou partie des participations concernées.



Article 10 – Justification des actions des clubs

Pour permettre leur prise en compte au titre des articles 6 et 7, les actions devront pouvoir être justifiées.

Pourront notamment être utilisés :

- publications Facebook, Instagram ou autres réseaux du club ;
- photographies ;
- vidéos ;
- captures d'écran ;
- articles publiés sur le site du club ;
- documents ou témoignages transmis directement au District.

Seules les actions dont le District pourra raisonnablement vérifier l'existence seront prises en considération.

Article 11 – Jury

Le classement sera arrêté par un jury constitué par le District de la Loire de Football.

Il pourra notamment comprendre :

- un représentant du District de la Loire de Football ;
- un ou plusieurs représentants de la Commission Départementale de l'Arbitrage ;
- le Conseiller Technique Départemental en Arbitrage ;
- un représentant du service communication ;
- toute autre personne désignée par le District.

Les membres du jury appliqueront la grille de notation définie par le présent règlement.

Les décisions du jury seront prises après vérification des résultats du quiz et examen des actions réalisées par les clubs.

Article 12 – Classement final

Le classement final correspond à l'addition des notes suivantes :

Mobilisation quiz : /35

Résultats au quiz : /15

Mise en valeur des arbitres et officiels : /30

Originalité et qualité de l'initiative : /20

TOTAL : /100

Aucun classement intermédiaire ne sera communiqué pendant la durée du Challenge.

Cette disposition vise à ne pas influencer la mobilisation des clubs ou des participants.

Article 13 – Égalité entre plusieurs clubs



En cas d'égalité au nombre total de points, les clubs seront départagés successivement selon les critères suivants :

1. meilleur taux de participation au quiz ;
2. meilleure moyenne de bonnes réponses au quiz ;
3. meilleure note obtenue au titre de la mise en valeur des arbitres et officiels ;
4. meilleure note obtenue au titre de l'originalité de l'action.

Si l'égalité subsiste, le jury désignera le lauréat après examen global des actions réalisées.

Article 14 – Récompense

Le club classé premier du **Challenge Tous Arbitres 42** recevra une dotation en équipements d'arbitrage.

La composition précise du kit sera communiquée par le District de la Loire de Football.

La dotation ne pourra faire l'objet d'une contrepartie financière.

Le District de la Loire de Football pourra également attribuer un :

« Coup de cœur du jury »

Cette distinction facultative pourra récompenser une initiative particulièrement originale, humaine ou porteuse des valeurs des Journées de l'Arbitrage, indépendamment du classement général.

Article 15 – Publication des résultats

Le classement final sera établi après vérification des participations et des actions réalisées.

Le club lauréat sera annoncé à compter du **lundi 12 octobre 2026**, sur les supports de communication du District de la Loire de Football.

Le District pourra également valoriser les initiatives réalisées par les autres clubs participants.

Article 16 – Utilisation des photographies et contenus

Les clubs participant au Challenge s'assurent de disposer des autorisations nécessaires à la diffusion des photographies, vidéos et contenus qu'ils publient ou transmettent au District.

En transmettant volontairement un contenu au District dans le cadre du Challenge, le club autorise le District de la Loire de Football à le relayer sur ses supports de communication pour assurer la promotion et le bilan des Journées de l'Arbitrage, dans le respect des droits applicables.

Article 17 – Données personnelles

Les données collectées dans le cadre du quiz sont utilisées uniquement pour :



- assurer le fonctionnement du Challenge ;
- rattacher les participations aux clubs ;
- contrôler les participations multiples ou irrégulières ;
- établir les résultats.

Elles ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

Les informations permettant le contrôle individuel des participations seront supprimées à l'issue de la période nécessaire à la validation définitive du Challenge, conformément aux règles applicables en matière de protection des données personnelles.

Article 18 – Contestations et situations non prévues

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement ainsi que toute situation qui n'y serait pas expressément prévue sera examinée par le District de la Loire de Football.

Le District pourra demander tout élément complémentaire permettant de vérifier une participation ou une initiative.

Après examen des éléments disponibles, le jury arrêtera définitivement le classement.

Article 19 – Validation et publication du règlement

Le présent règlement est validé par le District de la Loire de Football.

Il est mis à disposition des clubs avant l'ouverture du Challenge.

Toute participation au Challenge implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.